

ORDONNANCE DE POLICE
TRAVAUX DE VOIRIE ET D'EGOUTTAGE RUE GUSTAVE DEWALQUE.

Le Collège communal,

- Vu les travaux d'égouttage et de voiries entrepris dans le bas de la ville;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

- Article 1. Du lundi 14 mai 2018 à 18 h.00 au jeudi 31 mai 2018 à 18 h.00, le pont sur l'Amblève, la rue Gustave Dewalque seront fermés et interdits à la circulation des véhicules.
Une déviation sera mise en place via la rue des Iles.
- Article 2. Rue des Moulins, le sens unique sera suspendu et la priorité de passage sera donnée aux véhicules venant de la rue du Châtelet vers le Quai des Vieux Moulins.
- Article 3. La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du chantier y compris rue des Moulins, rue des Tanneries et place Wibald ainsi que rue Pré Messire du carrefour avec la Basse Cour au carrefour avec la route de Challes.
- Article 4. Une présignalisation d'interdiction au plus de 3,5 T sera installée à Beaumont, chemin du Château au carrefour avec la route de Somagne et place du 18 décembre 1944 au carrefour avec la rue des Iles.
- Article 5. La signalisation sera placée conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique et à l'exécution des travaux sur la voie publique doivent être respectées.
Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.
- Article 6. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 7. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 07.05.2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.